

Provost Olivier
Secrétaire départemental du SNES-FSU
58 rue du 89^{ème} RI
89100 SENS
tel : 06 52 82 17 54

à Monsieur Caullet, député PS de l'Yonne

Monsieur le député de l'Yonne,

La réforme du collège, refusée par des organisations syndicales représentant 80% des personnels et contre laquelle les professeurs de collège se sont trouvés majoritairement en grève le 19 mai dernier a été publiée au journal officiel dès le lendemain montrant ainsi que la ministre entendait réformer contre l'avis des enseignants.

La communication du ministère autour de la réforme a donné du collège actuel une vision caricaturale. Par ce courrier, nous souhaitons alerter le parlementaire que vous êtes : ces affirmations qui méprisent le travail des enseignants et ce refus de dialogue ont heurté profondément les enseignants de collège mais aussi leurs collègues de lycée.

Chaque jour dans les collèges, les enseignants œuvrent pour que tous leurs élèves progressent malgré un cadre qui a été dégradé par les politiques menées depuis plus de dix ans : les taux d'encadrement se sont dégradés, les réunions dans les établissements ainsi que les injonctions se sont multipliées. Nous estimons que la présente réforme fait l'impasse sur ces points fondamentaux et que les propositions avancées aggraveront la situation.

Alors que les événements récents (janvier) conduisent les plus hauts responsables de l'Etat à prétendre vouloir renforcer le vivre ensemble et le sentiment du bien commun, cette réforme **renvoie au local des pans entiers de l'organisation du collège, éclatant le cadre national**. Cette territorialisation scolaire engendrera inévitablement des différences qui ne peuvent qu'accroître les inégalités et les tensions sociales, bien loin de l'objectif affiché.

L'attaque contre les horaires disciplinaires (plus de 15% du temps scolaire dédié à des thèmes transversaux ou prétendus tels) ira dans le même sens. Depuis des décennies, la **réduction du temps disciplinaire élève et professeur est l'une des causes du creusement des inégalités devant la maîtrise des contenus et l'accès à la culture**. Au lieu de revenir sur ces dérives mortifères, la réforme les amplifierait encore.

Nous ne pensons pas que le recours systématique aux pratiques interdisciplinaires permettra de venir en aide aux élèves les plus en difficulté. Pour être efficace, cela requiert une certaine autonomie qui doit au préalable se construire en s'appuyant sur des programmes définis annuellement centrés sur les disciplines. Il ne faut donc pas réduire les horaires disciplinaires pour imposer des quotas de dispositifs interdisciplinaires, mais au contraire maintenir ces horaires et permettre aux enseignants de décider de l'opportunité et du moment d'un travail interdisciplinaire en fonction des besoins de leurs élèves.

D'autre part, les modalités d'organisation locale de ces temps interdisciplinaires, comme de l'accompagnement dit personnalisé et des volumes horaires annuels des différentes disciplines contribueront à désorganiser le fonctionnement des établissements à l'opposé du vœu d'efficacité du travail collectif pourtant mis en avant.

En tant que responsable politique, vous ne pouvez être insensible à l'avenir de notre jeunesse et de l'enseignement républicain. Nous souhaiterions, au vu de la gravité de la situation, échanger avec vous sur les conséquences de cette réforme et solliciter votre appui.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'accepter, Monsieur le député, l'assurance de notre entier dévouement dans la cause de l'école républicaine.

